

l'enceinte parlementaire et dans le pays depuis 1791. Nous nous contenterons d'indiquer à grandes lignes les transformations successives apportées aux différentes constitutions qui nous ont été accordées depuis plus d'un siècle.

Le plus important changement qui eut lieu de 1791 à 1838 dans la Constitution de la Chambre d'Assemblée, fut un remaniement considérable des comtés en 1829, que le développement du pays et l'accroissement de sa population rendaient nécessaire.

On a dû remarquer que l'Acte constitutionnel laissait ce soin à l'initiative du Parlement, qui devait en user à sa discrétion. Par une loi passée en ce sens, à la session terminée le 14 mars 1829, les comtés existants furent reconstitués de la manière suivante :

Noms des comtés de 1792 à 1829	Nombre de comtés formés.	Noms des Comtés de 1829 à 1838.
Bedford.....	2	Rouville et Missisquoi.
Buckingham.....	6	Yamaska, Drummond, Nicolet, Lotbinière, Sherbrooke et Mégantic.
Cornwallis.....	2	Kamouraska et Rimouski.
Devon.....	1	L'Islet.
Dorchester.....	2	Beauce et Dorchester.
Effingham.....	1	Terrebonne.
Gaspé.....	2	Bonaventure et Gaspé.
Hampshire.....	1	Portneuf.
Hertford.....	1	Bellechasse.
Huntingdon.....	3	L'Acadie, Beauharnois et Laprairie.
Kent.....	1	Chambly.
Leinster.....	2	L'Assomption et Lachenaie.